COMMUNE DE PIROU

(Manche)

PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 28 OCTOBRE 2020 à 20h30

Date de Convocation : 16 octobre 2020 – **Date d'affichage** : 30 octobre 2020

Le mercredi vingt-huit octobre deux mil vingt à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la Présidence de madame Noëlle LEFORESTIER, Maire.

Etaient Présents les conseillers municipaux suivants :
Mme Noëlle LEFORESTIER, M. Alain GIARD, Mme Laure LEDANOIS, M. José CAMUS FAFA, Mme Isabelle RAPILLY, M. Roger MAUDUIT, Mme Rose-Marie LEROTY, Mme Stéphanie SOHIER, M. Michel GARRAULT, M. Gérard LEMOINE, Mme Sylvie CHRISTY, Mme Emilie ALIX.

Représentés :
M. Michel LOY représenté par Mme Noëlle LEFORESTIER
M. Patrick LENORMAND représenté par M. Alain GIARD
Mme Nathalie HEROUET représentée par M. Michel GARRAULT

Secrétaire de séance : Mme Rose-Marie LEROTY

Effectif légal du conseil municipal : 15 – Nombre de conseiller en exercice : 15 - Nombre de conseillers présents : 12 – Nombre de conseillers votants : 15

ORDRE DU JOUR

1- Voirie - marché à bon de commande 2020
2- Rue le Bas de la Rue
3- Ancien parc à bateaux – modification prix
4- Cession parcelle ancien parc à bateaux
5- Rapport sur le prix et la performance du SPANC - année 2019
6- Petite centralité
7- Devis nettoyage, dégraissage et désinfection des hottes et VMC
8- Convention-cadre d'accès aux Services Numériques dans le cadre de l'article 4 « Attributions du syndicat en matière de services numériques » des statuts de Manche Numérique
9- Lotissement les Chardons Bleus
10- Opérations comptables de fin d'année – Transfert de charges camping (Loyer, personnel communal …) et subvention au CCAS
11- Camping
    - Choix du cabinet d'étude
    - Devis
    - Emplacement Mobil homes
    - Achat Mobil homes
    - Kiosque
    - Sanitaire
    - Salle
    - Wifi
    - Réseaux

12- Renouvellement CDD poste accueil de la Mairie
13- Remplacement congés maladie adjoint technique
14- Services techniques
15- Secrétariat
16- Remboursement arrhes salle polyvalente
17- Extension de la cantine scolaire
18- Skate-park
19- Décisions Modificatives
20- Borne camping-car
21- Motion pour le maintien de la trésorerie de la Haye
22- BR 359 – résidence des Caraïbes
23- Subvention 2020 - Pirouésie
24- Questions diverses

Le procès-verbal de la séance du 30 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité

Ajout de questions à l'ordre du jour

Madame le Maire souhaite que le conseil municipal change les tarifs concernant le restaurant scolaire.

Le conseil, à l'unanimité, autorise l'ajout de cette question à l'ordre du présent conseil municipal qui se présente comme suit :

ORDRE DU JOUR

1- Tarifs restaurant scolaire
2- Voirie - marché à bon de commande 2020
3- Rue le Bas de la Rue
4- Ancien parc à bateaux – modification prix
5- Cession parcelle ancien parc à bateaux
6- Rapport sur le prix et la performance du SPANC - année 2019
7- Petite centralité
8- Devis nettoyage, dégraissage et désinfection des hottes et VMC
9- Convention-cadre d'accès aux Services Numériques dans le cadre de l'article 4 « Attributions du syndicat en matière de services numériques » des statuts de Manche Numérique
10- Lotissement les Chardons Bleus
11- Opérations comptables de fin d'année – Transfert de charges camping (Loyer, personnel communal …) et subvention au CCAS
12- Camping
    - Choix du cabinet d'étude
    - Devis
    - Emplacement Mobil homes
    - Achat Mobil homes
    - Kiosque
    - Sanitaire
    - Salle
    - Wifi

- Réseaux

13- Renouvellement CDD poste accueil de la Mairie
14- Remplacement congés maladie adjoint technique
15- Services techniques
16- Secrétariat
17- Remboursement arrhes salle polyvalente
18- Extension de la cantine scolaire
19- Skate-park
20- Décisions Modificatives
21- Borne camping-car
22- Motion pour le maintien de la trésorerie de la Haye
23- BR 359 – résidence des Caraïbes
24- Subvention 2020 - Pirouésie
25- Questions diverses

ORDRE DU JOUR

1- Tarifs restaurant scolaire :

Madame le Maire proposent d'actualiser le prix du repas qui n'a pas augmenté depuis janvier 2016. Actuellement, celui-ci est fixé à 2,90 €.

Compte tenu de l'augmentation des coûts EDF, Eau et assainissement et des produits d'entretien divers et le personnel (coût commune 6€), Madame le Maire propose de fixer à compter du 1er janvier 2021 à :

3 € pour les maternelles et primaires
4 € pour les enseignants

Le conseil, à l'unanimité, vote le prix du repas à 3 € pour les maternelles et primaires et 4 € pour les enseignants à partir du 1er janvier 2021.

2- Voirie - marché à bon de commande 2020 :

Monsieur GIARD présente au conseil le programme des travaux de voirie pour l'année 2020 :

Un devis a été demandé à la société EUROVIA attributaire du marché à bons de commande.

Madame le Maire rappelle que l'inscription budgétaire 2020 pour la voirie est de 72 191.00 € TTC.

Le devis marché à bons de commande est de 48 961.51 € TTC auquel on enlève la place RIGAULT (1585 € HT). Une installation de chantier est prévue sur chaque chantier, une négociation sera faite auprès de l'entreprise Eurovia.

Le conseil, à l'unanimité, autorise madame le Maire à signer le devis présenté avec les différents changements présentés ci-dessus et à régler la dépense afférente prévue au BP 2020.

3- Rue le Bas de la Rue :

Madame le Maire rappelle au conseil les travaux d'aménagement rue le Bas de la Rue.

Des travaux supplémentaires ont été rendus nécessaires à la suite :

- De difficultés pour gérer la collecte des eaux de pluie et de la volonté de la commune de bordurer l'ensemble de la rue le Bas de la Rue
- De la demande de la mairie de revêtir en enrobé l'accotement gauche, à l'entrée de la rue le Bas de la Rue y compris terrassement (déblais) et empierrement

Les prestations supplémentaires et les modifications de quantité des prix du marché des travaux complémentaires, entrainent une augmentation de la masse financière du marché pour un montant de 18 780,94 euros TTC, soit une augmentation de 10,43 %.

Le montant du marché initial de 179 941,68 euros TTC passe ainsi à la somme de 198 722,6 euros TTC.

Madame le Maire sollicite l'accord du conseil afin de l'autoriser à signer l'avenant n°1 tel que présenté ci-dessus et à régler la dépense correspondante.

Le conseil, à l'unanimité, autorise madame le Maire à signer l'avenant n° 1 et à régler la dépense afférente prévue au budget communal 2020.

Prolongation des travaux à cause des intempéries.

4- Ancien parc à bateaux – modification prix :

Madame le Maire rappelle la délibération du 12 décembre 2018 concernant la mise en vente de deux parcelles supplémentaires de l'ancienne parcelle BR 382 dénommée « ancien parc à bateaux » à Pirou Plage.

Le prix de vente de ces parcelles est de 180 € /m².

Madame le Maire sollicite l'accord du conseil afin de modifier le prix de vente pour la parcelle n°1 (BR 406p) aux prix suivants :

- 445 m² à180 €/m²
- 85 m² à 150 €/m² (correspondant au chemin d'accès)

Soit un total de 92 850 €.

Le conseil, après délibération, à l'unanimité, valide les prix présentés.

5- Cession parcelle ancien parc à bateaux :

Madame le Maire informe le conseil que Madame LEMONCHOIX Fanny et M. GUERIEL Julien souhaitent acquérir les parcelles BR 406p à l'ancien parc à bateaux au tarif défini par délibération de conseil municipal du 28 octobre 2020 soit 92 850 €.

Madame le Maire rappelle que les frais afférents à cette vente sont à la charge de l'acquéreur.

Madame LEMONCHOIX Fanny et M. GUERIEL Julien souhaitent être assistés de leur notaire Me ALLIX-GIRARD notaire à Agon-Coutainville.

Le conseil, à l'unanimité, autorise madame le Maire à signer l'acte de vente chez Me LECHAUX notaire à Périers et à percevoir la recette correspondante sur le budget communal. Me ALLIX-GIRARD notaire à Agon-Coutainville assistera les acquéreurs.

6- Rapport sur le prix et la performance du SPANC - année 2019 :

Madame le Maire présente au conseil le rapport de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche sur le prix et la performance du Service Public d'Assainissement Non Collectif pour l'exercice 2019 pour avis.

Sur proposition de madame le Maire, le conseil, à l'unanimité approuve le rapport 2019 de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, celui-ci sera annexé à la délibération.

7- Petite centralité :

Le département en lien avec l'Etablissement Public Foncier de Normandie nous demande de confirmer notre intérêt pour la démarche « petite centralité ».

La revitalisation des centres-bourgs est un enjeu de territoire et doit être traité à toutes les échelles. C'est dans ce contexte que l'EPF Normandie a souhaité accompagner les communes de moins de 1500 habitants dans une démarche d'attractivité de leur cœur du bourg, pour améliorer le cadre de vie de la commune en couvrant les besoins de proximité et en réinvestissant les logements par les ménages pour lutter contre l'étalement urbain.

Cette intervention permettra également à Pirou d'avoir une vision à court et plus long terme de l'évolution de son centre-bourg.

La mission débutera probablement début 2021 par une réunion de lancement en Mairie, en présence des élus et du prestataire de l'étude.

Le conseil, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à accepter la proposition du département et de l'EPF.

8- Devis nettoyage, dégraissage et désinfection des hottes et VMC :

Madame le Maire propose de signer un contrat de maintenance avec une entreprise habilitée pour le nettoyage, le dégraissage et la désinfection des hottes et VMC des bâtiments communaux.

Deux devis ont été reçus :
France Hygiène Ventilation pour un montant de 2 400,59 € TTC
SPENET pour un montant de 2 388,00 € TTC

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil, à l'unanimité décide de retenir la proposition de l'entreprise SPENET pour une année pour un montant de 2 388,00 € TTC.

9- Convention-cadre d'accès aux Services Numériques dans le cadre de l'article 4 « Attributions du syndicat en matière de services numériques » des statuts de Manche Numérique :

Madame le Maire rappelle que notre collectivité adhère à la compétence « Services Numériques » de Manche Numérique.

A ce titre, la signature d'une convention-cadre est indispensable, ceci afin de formaliser nos relations contractuelles mais aussi pour définir les modalités et les conditions d'accès aux Services Numériques. Chaque prestation de service donnera ensuite lieu à la signature de conditions particulières, qui seront annexées à la présente convention-cadre.
Pour rappel, cette adhésion permet :

- de bénéficier des services de l'Informatique de Gestion : assistance téléphonique sur les logiciels « Métier », installation, formation des utilisateurs…
- d'accéder à notre centrale d'achats
- d'accéder au catalogue des Services Numériques : Profil Acheteur, RGPD, fourniture de certificats électroniques...

Après consultation du projet de convention, le conseil, à l'unanimité, autorise madame le Maire à signer la convention-cadre d'accès aux Services Numériques dans le cadre de l'article 4 « Attributions du syndicat en matière de services numériques » des statuts de Manche Numérique.

10- Lotissement les Chardons Bleus :

Annulation de cession de parcelles lotissement des Chardons Bleus – Lot n° 7
Madame le Maire annonce au conseil que M. et Mme DESPAS souhaite abandonner son projet d'acquisition du lot n° 7 au lotissement les Chardons Bleus.

Le conseil, à l'unanimité, annule la vente de cette parcelle citée ci-dessus à titre gracieux.

11- Opérations comptables de fin d'année – Transfert de charges camping (Loyer, personnel communal ...) et subvention au CCAS :

Madame le Maire rappelle au conseil les décisions prises lors du vote des différents budgets primitifs de la collectivité le 9 juillet dernier.

Lors de cette réunion, il avait été convenu d'inscrire au BP 2020 du camping municipal Le Clos Marin en dépenses :

- La mise en place d'un loyer à payer à la commune à hauteur de 52 100 € (Compte 6132)
- Le remboursement des frais de personnel à hauteur de 50 000 € (Compte 6411) et 25 000 € (Compte 6451) et 250 € de visites médicales (compte 6475)

Il avait également été prévu en dépenses du budget communal 2020 le versement au CCAS d'une subvention de 4 000 € (Compte 657362).

Afin de permettre la réalisation comptable de ces opérations, il convient de délibérer à nouveau pour fournir un justificatif au trésor public de ces différentes dépenses.

Le conseil, à l'unanimité, valide à nouveau les dépenses proposées et autorise madame le Maire à procéder aux opérations comptables afférentes à celles-ci.

12- Camping :

- Choix du cabinet d'étude – architecte

Madame le Maire sollicite l'accord du conseil afin de déléguer le choix du cabinet d'étude – architecte à la commission d'appel d'offres pour la réalisation des dossiers d'urbanisme pour les différents travaux.

Le conseil, à l'unanimité, délègue le choix du cabinet d'étude – architecte à la Commission d'Appel d'Offres.

- Piscine

Madame Ledanois présente au conseil différents devis concernant des travaux au niveau de la piscine :

Réfection pédiluve piscine

Fournisseur	Descriptif	Prix HT	Prix TTC
MCP bâtiment	Réfection du pédiluve Démolition pédiluve Création de douches Carrelage et faïence	6225,50 €	7470,59 €
Piscines HydroSud	Réfection du pédiluve Démolition pédiluve Création de douches Carrelage et faïence	14710,30 €	17652,36 €

Madame le Maire propose de retenir le mieux disant : MCP bâtiment

Le conseil, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer le devis de l'entreprise MCP bâtiment d'un montant de 7470,59 € TTC et à régler la dépense correspondante.

Sol toilettes piscine

Madame le Maire présente le devis de MCP bâtiment concernant la réfection du sol des toilettes (2 toilettes dont 1 PMR) de la piscine (pose de deux siphons, raccordement tout à l'égout, pose de carrelage) d'un montant de 2749,45 € TTC.

Le conseil, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer le devis de l'entreprise MCP bâtiment d'un montant de 2749,45 € TTC et à régler la dépense correspondante.

Margelles piscine

Madame le Maire informe le conseil que les margelles de la piscine se décollent. Il conviendra de prendre contact avec l'entreprise S.L.C car les travaux ont moins de 10 ans et la garantie décennale pourrait être prise en compte.

- Plantations et grillages

Madame Ledanois présente au conseil différents devis concernant des plantations et grillages :

Plantations nouveaux massifs

Fournisseur	Descriptif	Prix HT	Prix TTC
Pépinière de Penhouet	**Jeunes sujets (2/3 ans) :** 2 ginkgo biloba 10 Palmiers **Arbustes décoratifs :** 16 Agapenthes 12 Phormium 15 Pennisetum alopecuroides 15 Carex oshimensis evergold	2 127,27 € 814.91 €	2 340,00 € 896,40 €
Pépinières d'Elle	**Jeunes sujets (2/3 ans) :** 2 ginkgo biloba 10 Palmiers **Arbustes décoratifs :** 16 Agapenthes 12 Phormium 15 Pennisetum alopecuroides 15 Carex oshimensis evergold	2 316,40 € 410,20 €	2 548.04 € 451.22 €
Jardin services végétaux	**Jeunes sujets (2/3 ans) :** 2 ginkgo biloba 10 Palmiers **Arbustes décoratifs :** 16 Agapenthes 12 Phormium 15 Pennisetum alopecuroides 15 Carex oshimensis evergold	2 295,00 € 544,10 €	2 524,50 € 598,51 €
Direct Végétaux	**Gros sujets (+10 ans) :** 2 washingtonia filifera 2 phoenix canariensis 2 chamaerops humilis 1 trachycarpus fortuneii 1 olivier nuage **Arbustes décoratifs :** 16 Agapenthes 12 Phormium 15 Pennisetum alopecuroides 15 Carex oshimensis evergold	3 980,00 € 679,50 €	4 378,00 € 747,45 €

Madame le Maire propose de retenir le mieux disant concernant les arbustes décoratifs : l'entreprise Pépinière d'Elle. Concernant les palmiers (jeunes e gros sujets) un nouveau devis sera demandé pour le prochain conseil avec uniquement des gros sujets.

Le conseil, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer le devis de l'entreprise Pépinière d'Elle d'un montant de 451,22 € TTC et à régler la dépense correspondante.

Eleagnus

Fournisseur	Descriptif	Prix HT	Prix TTC
SAS Romuald Fleurs et Jardins	100 éléagnus	620,00 €	682,00 €
Pépinières d'Elle	100 éléagnus	685,00 €	759,00 €
Jardin services végétaux	100 éléagnus	650,00 €	715,00 €
Direct Végétaux	100 éléagnus	595,00 €	654,50 €

Madame le Maire propose de retenir le mieux disant : Direct Végétaux

Le conseil, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer le devis de l'entreprise Direct Végétaux d'un montant de 654,50 € TTC et à régler la dépense correspondante.

Grillage et kit occultant anciennes parcelles de Mobil-home

Entreprise	Descriptif	Prix HT	Prix TTC
Districo	25 panneaux Bekafor 30 poteaux Bekafor 15 occultants vert	1410,75 €	1692,90 €
Point P	25 panneaux Axor 30 poteaux Axor 12 kit lixo plus	2010.96 €	2413.15 €
Motin Frères	25 panneaux Bricomercules 30 poteaux profix 15 occultants vert	1686.25 €	2023.50 €

Madame le Maire propose de retenir le mieux disant : Districo.

Le conseil, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer le devis de l'entreprise Districo d'un montant de 1692,90€ TTC et à régler la dépense correspondante.

Grillage et kit occultant nouvelles parcelles de Mobil-home

Entreprise	Descriptif	Prix HT	Prix TTC
Districo	80 panneaux Bekafor 92 poteaux Bekafor 25 occultants vert	3217.57 €	3861.08 €
Point P	80 panneaux Axor 92 poteaux Axor 20 kit lixo plus	5619.32 €	6743.18 €
Motin Frères	80 panneaux Bricomercules 92 poteaux profix 25 occultants vert	4260.10 €	5112.12 €

Madame le Maire propose de retenir le mieux disant : Districo.

Le conseil, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer le devis de l'entreprise Districo d'un montant de 3861.08€ TTC et à régler la dépense correspondante.

- Emplacement Mobil homes

Madame Ledanois informe le conseil des propositions de la commission camping concernant la réalisation de sept nouveaux emplacements mobil-homes dont deux réservés à l'implantation de mobil-homes communaux 3 chambres.

- Achat Mobil homes

Madame le Maire informe le conseil de la proposition de la commission camping de faire l'acquisition de deux mobil-homes 3 chambres avec terrasse.
Madame le Maire sollicite l'accord du conseil municipal afin de procéder à un appel d'offres.

Madame le Maire propose que le choix du prestataire soit délégué à la Commission d'Appel d'Offres.

Le conseil, à l'unanimité, autorise madame le Maire à lancer un appel d'offres pour l'acquisition de deux mobil-homes 3 chambres pour le camping municipal Le Clos Marin et décide de déléguer le choix du prestataire à la commission d'appel d'offres.

Madame le Maire précise qu'il faudra prendre une décision modificative budgétaire, de déplacer 65 000 € HT du compte 2313 au compte 2181-27 pour permettre sa prévision en reste à réaliser sur 2021.

Madame le Maire propose le virement de crédits suivant :

Compte à débiter	Compte à créditer
2313 : - 78 000€	2181-27 : + 78 000 €

Le conseil, à l'unanimité, autorise madame le Maire à procéder à la DM n° 1 telle que présentée ci-dessus.

- Kiosque

Projet en cours

- Sanitaire

Madame Ledanois informe le conseil qu'il convient de faire des travaux de réfection de l'ancien sanitaire (salle de douche PMR, toilette femme, toilettes piscine). Des devis seront présentés au prochain conseil.

- Salle

Le camping a besoin d'une grande salle pour ses diverses activités.

Le conseil, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à démarrer les différentes démarches choix de l'architecte, endroit choisi, dépôt du permis de construire et de tout document d'urbanisme et à régler les premières dépenses.

- Wifi

Madame le Maire informe le conseil que le contrat avec l'entreprise Groupe TC (Hexatel) arrive à échéance.

Monsieur Camus-Fafa propose au conseil de mettre un place une connexion Wifi dans l'ensemble du camping. Connexion gratuite pour les campeurs qui auront un portail d'accueil pour la connexion avec un blocages des sites Internet illégaux, pédophiles, sites violents ou portant atteinte à la dignité humaine, sites pornographiques, téléchargements illégaux…

Plusieurs devis ont été demandés :

Fournisseur	Descriptif	Location	Achat	Prix HT
Hexatel	Serveur Ucopia licence 250 utilisateurs simultanés Couverture wifi sur l'ensemble du camping Identification par code directement depuis le terminal	X		525,00 € HT/mois **Soit 6 300 € HT/an**
Wiconnect	6 points d'accès Wifi, jusqu'à 60 utilisateurs simultanés par point d'accès soit 360 utilisateurs couverture sur l'ensemble du camping Portail d'accueil Wifi WIFI4EU Abonnement annuel	X		260,36 €HT/mois 720 € HT/ an **Soit 3 844,32 € HT/an**
Wiconnect	6 points d'accès Wifi, jusqu'à 60 utilisateurs simultanés par point d'accès soit 360 utilisateurs couverture sur l'ensemble du camping Portail d'accueil Wifi WIFI4EU		X	**13 595,80 € HT**
I-Fibre	6 points d'accès WIFI Service Hotspot (1 ans) Maintenance et hotline		X	**17 270,00 € HT**

Monsieur Camus-Fafa propose de retenir l'offre de location de l'entreprise Wiconnect pour un montant de 260,36€ HT par mois et l'abonnement annuel de 720€ HT.

Le conseil, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer le devis de location de l'entreprise Wiconnect et à régler la dépense correspondante.

- Réseaux

Madame le Maire informe le conseil qu'il faut demander des devis pour installer les différents réseaux pour les mobil-homes, les caravanes et la salle.

Le conseil autorise Madame le Maire à demander les différents devis. La commission d'appel d'offres sera chargée du choix et les sommes seront inscrites au budget.

13- Renouvellement CDD poste accueil de la Mairie :

Madame le Maire sollicite l'accord du conseil pour le renouvellement d'un emploi à temps non complet 32h/35h pour surcroit d'activité à compter du 14 décembre 2020 jusqu'au 9 mars 2021.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée :
Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3, 1° et 34,
Vu le tableau des emplois,
Considérant la nécessité de renouveler un emploi non permanent d'adjoint administratif pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (remplacement d'un agent en arrêt longue maladie),
Madame le Maire propose à l'assemblée,
Le renouvellement d'un emploi temporaire d'adjoint administratif à temps non complet, soit 32h / 35 h, pour remplir les fonctions d'adjoint administratif, à compter du 14 décembre 2020 jusqu'au 9 mars 2021 inclus.
L'agent non titulaire sera rémunéré sur la base du 1er échelon selon le nombre d'heures effectuées.

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise madame le Maire à signer les pièces afférentes au renouvellement de ce personnel.

14- Remplacement congés maladie adjoint technique :

Madame Le Maire informe l'assemblée délibérante qu'il est nécessaire de procéder au remplacement de Madame Christine SAUSSEY actuellement en congé maladie.

Madame Le Maire propose à l'assemblée délibérante :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-1, 3 1°) et 3 2°)

Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Considérant la nécessité de créer un emploi non permanent compte tenu de l'absence de Madame Christine SAUSSEY adjoint technique à temps complet à partir du 1 novembre 2020 et jusqu'à la reprise de ces fonctions,

En conséquence, il est autorisé le recrutement d'un agent non titulaire de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés au remplacement d'un fonctionnaire dans les conditions fixées à l'article 3-1 de la loi susvisée.

Ce contrat est conclu pour une durée déterminée et renouvelé, par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence du fonctionnaire ou de l'agent contractuel à remplacer.

L'agent non titulaire sera rémunéré sur la base du 1er échelon selon le nombre d'heures effectuées.

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise madame le Maire à signer les pièces afférentes au recrutement de ce personnel.

15- Services techniques :

Mme Leforestier précise que l'effectif des services techniques est restreint en raison d'un départ en retraite et une mutation suite à l'attribution d'un concours.

Il convient donc de recruter un employé :

Services Techniques Pour Nettoyage des WC Publics / renfort service technique / renfort marché hebdomadaire et régie	1 Adjoint Technique	Du 2 novembre au 30 avril	Rémunérés sur la base du 1er échelon selon le nombre d'heures effectuées

Le Conseil Municipal, à la l'unanimité, autorise le recrutement de ce personnel, et à le remplacer en cas de nécessité (maladie, démission ou ne convient pas après une période d'essai).

16- Secrétariat :

Vu le peu de propositions de postes de secrétaire de mairie inscrites sur le site du centre de gestion.

Vu le refus de plusieurs rédactrices contactées à cause des distances trop longues.

Vu que le coût d'une attachée venant de la région parisienne nous aurait coûté 670 € de plus par mois et ne correspondait pas au profil souhaité.

Vu qu'une grande partie de l'année nous dépassons les 2 000 habitants.

Vu que la totalité de nos budgets dépasse les dix millions d'euros et que les budgets camping et lotissements demandent des compétences pointues.

Vu que la fin d'année approche et que la secrétaire devra mettre en place les amortissements, les restes à réaliser, les inventaires, assurer le suivi des gros dossiers ainsi que celui des subventions, préparer l'année 2021 avec les nouveaux projets et les demandes de subventions.

Vu qu'actuellement, nous n'avons que deux contractuelles qui n'ont même pas le droit de faire le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de passer une nouvelle annonce pour un poste allant de rédacteur à attaché par voie de mutation ou de recruter un contractuel.

Cette délibération annule et remplace celle du 9 juillet 2020.

17- Remboursement arrhes salle polyvalente :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite au Covid-19, Mme LEMOIGNE Sandrine ne pourra pas bénéficier de la salle polyvalente, prévu le 7 novembre 2020. Nous devons donc procéder au remboursement des arrhes à hauteur de 170 €.

Le conseil, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à rembourser les arrhes versées.

18- Extension de la cantine scolaire :

Madame le Maire informe le conseil que le projet d'extension du restaurant scolaire peut faire l'objet d'une demande de subvention au titre de la DETR 2021 – Sanitaires restaurant scolaire.

Ce dossier est subventionnable à hauteur 20 % du montant HT retenu, plafonné à 20 000 € HT.

Le plan de financement proposé pour l'ensemble de ces travaux est le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
Couverture	2 431,78	DETR 2021	5 485,19
Plomberie	5 725,24		
Menuiserie	8 576,13		
Maçonnerie et carrelage	8 915,61	Fonds propres	21 940,77
Electricité	1 777,20		
TOTAL	**27 425,96**	TOTAL	**27 425,96**

Madame le Maire sollicite l'accord du conseil municipal afin de poursuivre le projet, déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2021 et également valider le plan de financement envisagé.

Le conseil, à l'unanimité, décide de poursuivre le projet tel que présenté, valide le montant des travaux estimés, autorise madame le Maire à déposer un dossier de demande de subvention et valide le plan de financement proposé.

19- Skate-park :

Madame le Maire informe le conseil que l'entreprise ACL Sport Nature propose d'ajouter au skate-park une mini rampe. Cette option serait un plus pour notre projet et les jeunes de Pirou sont intéressés par cette proposition.

La mini rampe est proposée au prix de 14 279,04€ HT.

Le conseil, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer le devis de ACL Sport Nature au prix de 14 279,04€ HT et à régler la dépense.

20- Décisions Modificatives :

Décision modificative n° 3 – Skate-Park :

Madame le Maire informe le conseil de la nécessité de procéder à une décision modificative budgétaire sur le budget communal 2020 afin de financer l'acquisition du skate-park.

Madame le Maire propose le virement de crédits suivant :

Compte à débiter	Compte à créditer
2315-64 : - 48 698€	2313-68 : + 48 698 €

Le conseil, à l'unanimité, autorise madame le Maire à procéder à la DM n° 3 telle que présentée ci-dessus.

Décision modificative n° 4 – SNSM :

Madame le Maire informe le conseil de la nécessité de procéder à une décision modificative budgétaire sur le budget communal 2020 afin de financer les travaux de la SNSM.

Madame le Maire propose le virement de crédits suivant :

Compte à débiter	Compte à créditer
2315-64 : - 2 100 €	2313-19 : + 2 100 €

Le conseil, à l'unanimité, autorise madame le Maire à procéder à la DM n° 4 telle que présentée ci-dessus.

21- Borne camping-car :

La commune de Pirou possède une aire de camping-cars dont le paiement s'effectue à l'aide d'un terminal de paiement (cartes bancaires).

Les modèles de terminaux ou bornes de paiement de type automate seront obsolètes au 31 décembre 2020. De nouvelles normes bancaires sont effectives durant l'année 2020. L'utilisation des terminaux cartes bancaires (TPE) est soumise à une réglementation sécuritaire obligatoire imposée par le GIE carte bancaire (groupement des banques pour la gestion des cartes).
Le module sans contact est obligatoire sur tous les terminaux bancaires à compter du 1er janvier 2021.

Il faudra prévoir une ligne ADSL ou 4G (suivant l'entreprise) avec abonnement de 45€ HT par mois et 59,90 HT pour les frais de TPE.

Madame le Maire propose de prendre contact avec l'entreprise AireServices (entreprise ayant la borne actuellement) afin de négocier avec cette entreprise sachant des travaux de réparations sur notre borne ont eu lieu cette année pour un montant de 3 460,08 € TTC.

22- Motion pour le maintien de la trésorerie de la Haye :

Devant la menace de fermeture de la trésorerie de la Haye, le conseil, à l'unanimité, demande son maintien. Nous sommes une petite communauté de communes rurale (22 000 habitants) et l'un de nos objectifs lors de sa création

était la proximité des services pour ses habitants car il n'y a pas de moyens de transports réguliers qui desservent notre territoire.

Cette menace de fermeture empêche aussi les agents du trésor public de postuler lorsqu'il y a des postes vacants.

Le Président de la République avait promis de maintenir ces services.

Nous insistons pour réclamer le maintien de la Trésorerie de la Haye.

Le conseil, à l'unanimité, vote cette motion.

23- <u>BR 359 – résidence des Caraïbes :</u>

Madame le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire d'acquérir un petit terrain à l'entrée de la résidence des Caraïbes.

Il avait été convenu avec M. et Mme SAINT-LÔ Daniel et Mesdames VAUJOIS Monique et Angélique de faire l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle BR 359 d'une superficie de 36 m².

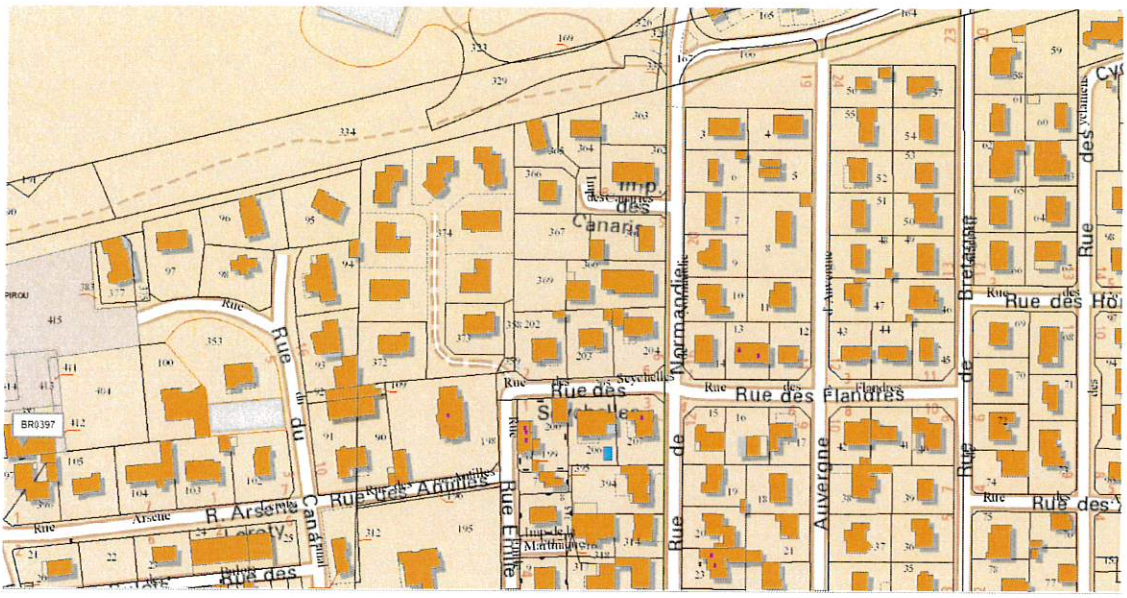

M. et Mme SAINT-LÔ doivent procéder au bornage de la résidence des Caraïbes afin de rétrocéder à titre gracieux à la commune la voirie de la résidence.

Madame le Maire sollicite l'accord du conseil afin de signer l'acte d'acquisition de la BR 359 avec M. et Mme SAINT-LÔ et Mmes VAUJOIS Monique et Angélique à l'étude de Me LEFORESTIER à La Haye, notaire de M. et Mme SAINT-LÔ.

Le conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur Camus-Fafa Maire adjoint à signer l'acte d'acquisition de la parcelle BR 359, d'accepter la rétrocession de la voirie de la résidence des Caraïbes dès que le bornage sera fait et les réverbères branchés. Tous les frais seront à la charge de M. et Mme SAINT-LÔ comme cela a été convenu entre les différentes parties.

Le conseil, à l'unanimité, donne délégation à M. Camus-Fafa pour signer cet acte.

24- Subvention 2020 – Pirouésie :

Madame le Maire informe le conseil que lors du vote des subventions aux associations, séance du 30 juillet 2020, nous avons omis de noter dans la délibération la subvention accordée à l'association Pirouésie.

Madame le Maire propose d'octroyer 3 000 € à l'association Pirouésie puisque le festival a eu lieu.

Le conseil, à l'unanimité, valide la proposition de Madame le Maire.

25- Questions diverses :

a) A.U.E.N.P

M. Gérard LEMOINE est délégué pour la gestion des balisages, des chenaux…. et le stockage du matériel dans un garage au presbytère.

b) Confinement

Ce soir, le Président de la République a informé la Nation que le confinement reprend à partir du jeudi 29 octobre à minuit. La Mairie restera ouverte par contre la salle polyvalente et toutes les salles communales seront fermées. Que chacun soit vigilant et respecte bien toutes les consignes.

TOUR DE TABLE

Mme Emilie ALIX informe le conseil que le petit terrain de football n'est pas suffisamment éclairé, il faut prévoir un réglage des projecteurs existants.
M. Alain GIARD précise qu'ils sont vérifiés un fois par an. Un contact sera pris avec l'entreprise SARLEC pour les réorientés.

M. José CAMUS-FAFA a rencontré la personne qui a fait le film sur Pirou pour faire une vidéo sur le camping et les mobil homes.

M. José CAMUS-FAFA présente la vidéo interactive du château-fort pour une visite virtuelle « oieventure à Pirou ».

M. Alain GIARD informe le conseil que lors de la réunion de la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche, il s'est inscrit au sein de la commission accessibilité et achat de matériel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40

Le Maire,

Noëlle LEFORESTIER

MAIRIE de PIROU (Manche)